

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu conjointement avec le [Budget principal des dépenses de 2023-2024](#) et la Directive sur les normes comptables : GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères. Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA) est chargé de fournir des services de soutien et des installations à plusieurs tribunaux administratifs fédéraux au moyen d'un guichet unique et intégré. Ces services comprennent les services spécialisés requis par chaque tribunal (services de greffe, recherche et analyse, activités juridiques et autres activités relatives au mandat ou à des dossiers propres à chaque tribunal), ainsi que les services internes (p. ex. ressources humaines, services financiers, gestion et technologies de l'information, locaux, sécurité, planification et communications).

Des renseignements supplémentaires sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes du SCDATA figurent dans le [Plan ministériel 2023-2024](#).

1.1. Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été préparé selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport (annexe A) inclut les autorisations de dépenser du SCDATA accordées par le Parlement et utilisées par le SCDATA, conformément au Budget principal des dépenses de l'exercice 2023-2024. Ce rapport a aussi été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise des lois de crédits, sous forme de limites annuelles et par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous aux fins d'élections générales, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à délivrer un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est réputé être un crédit pour l'exercice financier au cours duquel il est émis.

SERVICE CANADIEN D'APPUI AUX TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023

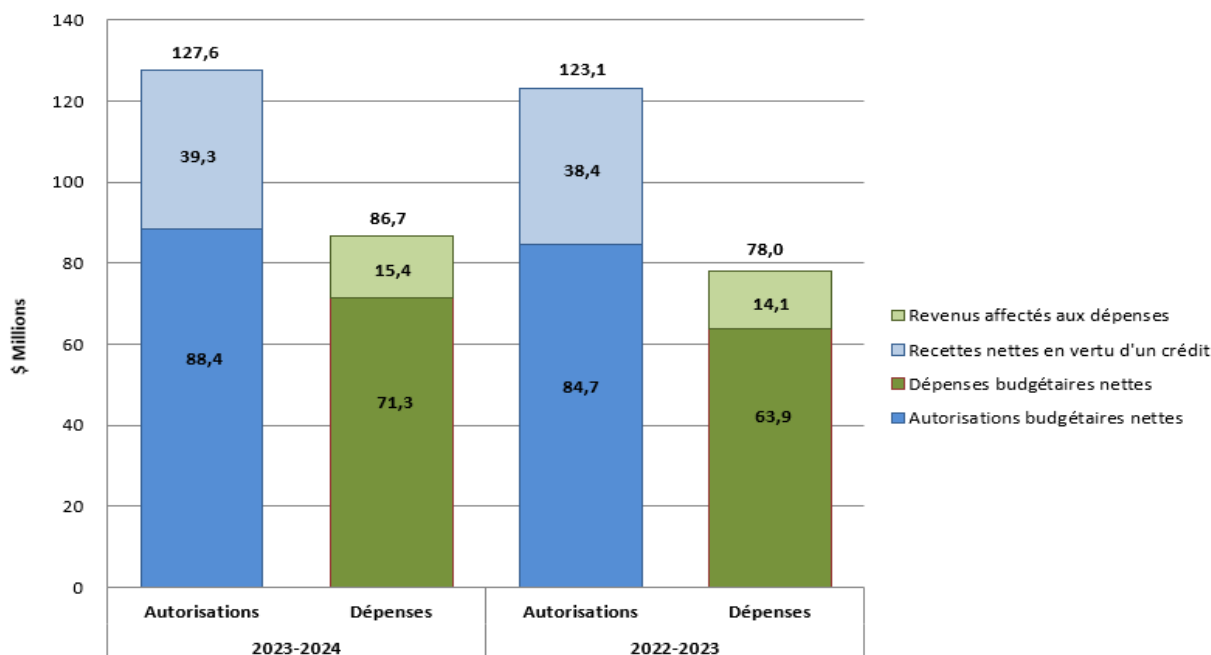
Le SCDATA utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore accordés en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

Cette section met en lumière les principaux points qui ont contribué à l'augmentation ou à la diminution nette d'autorisations disponibles pour l'exercice financier ainsi que les dépenses réelles pour le trimestre qui s'est terminé le 31 décembre 2023.

La structure financière du SCDATA repose principalement sur des autorisations budgétaires votées, notamment celles pour le Crédit 1 – Dépenses du programme et recettes nettes en vertu d'un crédit (RNC) ainsi que les autorisations législatives se rapportant aux contributions versées aux régimes d'avantages sociaux des employés. Les RNC autorisent le SCDATA à effectuer des dépenses recouvrables sur les comptes de fonctionnement du Régime de pensions du Canada (RPC) et de l'assurance-emploi (AE). Le graphique 1 ci-dessous présente les autorisations budgétaires et les dépenses brutes et nettes pour le troisième trimestre de l'exercice 2023-2024. Pour plus de détails, veuillez consulter le tableau illustrant l'état des autorisations à l'annexe A.

Graphique 1 : Comparaison des autorisations et des dépenses budgétaires cumulatives à ce jour pour les trimestres s'étant terminés le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022.



* Les chiffres peuvent ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement

Le SCDATA a dépensé 86,7 millions de dollars (68 % du total des autorisations disponibles), y compris le régime d'avantages sociaux des employés (RASE), dans le troisième trimestre de 2023-2024 par rapport à

SERVICE CANADIEN D'APPUI AUX TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023

78,0 millions de dollars (63 % du total des autorisations disponibles) dans le même trimestre de 2022-2023. La majorité des dépenses dans le troisième trimestre de 2023-2024 est liée au personnel, soit 75,0 millions de dollars (87 % des dépenses brutes). Les 11,7 millions de dollars restants se rapportent principalement aux services professionnels et spéciaux (en particulier aux services informatiques, aux coûts de traduction et aux services de conseil) et aux frais de location.

2.1. Changements importants relatifs aux autorisations

(Veuillez consulter le tableau illustrant l'état des autorisations de l'annexe A.)

Au 31 décembre 2023, les autorisations budgétaires nettes disponibles (y compris le RASE) totalisent \$88,4 millions de dollars, une augmentation de 3,7 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est principalement due au financement reçu pour couvrir les augmentations salariales incluses dans les nouvelles conventions collectives.

2.2. Changements importants aux recettes nettes en vertu d'un crédit (RNC)

(Veuillez consulter le tableau illustrant l'état des autorisations de l'annexe A.)

Au 31 décembre 2023, les autorisations relatives aux RNC ont augmenté de 38,4 millions de dollars en 2022-2023 à 39,3 millions de dollars en 2023-2024. Il n'y a pas de changements significatifs aux RNC ce trimestre.

2.3. Changements importants concernant les dépenses

(Veuillez consulter le tableau des dépenses ministérielles budgétaires par article courant de l'annexe B.)

Dépenses pour le trimestre

Les dépenses budgétaires brutes au troisième trimestre sont passées de 31,2 millions de dollars en 2022-2023 à 34,8 millions de dollars en 2023-2024 principalement causé par une augmentation des dépenses liées au personnel (2,8 millions de dollars) qui consiste d'employés supplémentaires pour répondre à la croissance de la charge de travail découlant de facteurs externes, et d'augmentations salariales incluses dans les nouvelles conventions collectives.

Dépenses cumulatives à ce jour

Les dépenses budgétaires brutes cumulatives totales à ce jour sont passées de 78,0 millions de dollars en 2022-2023 à 86,7 millions de dollars en 2023-2024 principalement causé par une augmentation des dépenses liées au personnel (7,3 millions de dollars) qui consiste d'employés supplémentaires pour répondre à la croissance de la charge de travail découlant de facteurs externes, et d'augmentations salariales incluses dans les nouvelles conventions collectives.

3. Risques et incertitudes

Le SCDATA est exposé à divers risques dans son environnement opérationnel qui pourraient avoir un effet négatif sur l'atteinte de ses objectifs. Le SCDATA surveille ces risques à tous les niveaux de gestion à partir de divers points de vue. Cela permet à la direction d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les principaux

SERVICE CANADIEN D'APPUI AUX TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023

risques en mettant en œuvre des stratégies d'atténuation des risques, qui comprennent la réaffectation des ressources, si nécessaire.

Répondre aux charges de travail exigeantes et dynamiques des tribunaux qu'il dessert est au cœur du contexte opérationnel du SCDATA. Les mandats législatifs et stratégiques des tribunaux sont très sensibles aux demandes externes et, par conséquent, les tribunaux peuvent parfois faire face à des fluctuations de leur charge de travail, ce qui peut créer des charges de travail imprévisibles. Le taux de poste vacant parmi les membres des tribunaux peut avoir une incidence sur le moment où la charge de travail peut être traitée et fait l'objet d'un suivi. Le SCDATA continue de travailler en étroite collaboration avec les tribunaux pour identifier les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la charge de travail, afin de permettre au SCDATA de planifier ses opérations et ses investissements en conséquence.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le SCDATA met en œuvre des mesures d'atténuation pour atteindre les objectifs financiers du budget 2023 tout en minimisant les impacts sur les opérations.

Le SCDATA a adopté le *Modèle de travail hybride commun pour la fonction publique fédérale* conformément aux directives du gouvernement du Canada. Les employés sont tenus de travailler au moins deux jours par semaine, ou 40 % de leur horaire régulier, dans leur lieu de travail désigné. Ce modèle offre de la flexibilité aux employés et contribuera à réduire l'empreinte globale de l'infrastructure du gouvernement du Canada tout en veillant à ce que le SCDATA maintienne la haute qualité de service pour laquelle il est reconnu.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Orlando Da Silva, MB
Administrateur en chef

Stéphane Lavigne, CPA
Directeur général, Services corporatifs et
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le 29 février 2024

SERVICE CANADIEN D'APPUI AUX TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023

ANNEXE A

5. État des autorisations (non vérifié)

(en dollars)

Autorisations disponibles	Exercice 2023-2024: Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 *	Exercice 2023-2024: Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Exercice 2023-2024: Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Exercice 2022-2023: Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 *	Exercice 2022-2023: Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Exercice 2022-2023: Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1— Dépenses du programme**	115 227 514	31 694 504	77 392 812	111 248 723	28 346 259	69 532 693
Moins : revenus affectés aux dépenses	-39 253 058	-7 718 689	-15 368 550	-38 355 112	-6 873 032	-14 122 149
Dépenses nettes du programme	75 974 456	23 975 815	62 024 262	72 893 611	21 473 227	55 410 544
Autorisations budgétaires législatives	12 401 922	3 100 481	9 301 442	11 820 039	2 830 342	8 491 027
Autorisations budgétaires totales	88 376 378	27 076 296	71 325 704	84 713 650	24 303 570	63 901 571

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Le régime d'avantages sociaux des employés (RASE) est exclus des Dépenses du programme vu qu'il est inclus dans les Autorisations budgétaires législatives.

ANNEXE B

6. Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

(en dollars)

Dépenses et revenus	Exercice 2023-2024: Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Exercice 2023-2024: Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Exercice 2023-2024: Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Exercice 2022-2023: Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Exercice 2022-2023: Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Exercice 2022-2023: Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses: Personnel*	102 538 403	29 646 070	75 001 748	97 488 055	26 796 197	67 717 326
Dépenses: Transports et communications	1 407 238	795 771	1 507 694	2 861 622	399 022	1 047 211
Dépenses: Information	1 243 035	288 282	1 016 136	930 678	260 945	525 433
Dépenses: Services professionnels et spéciaux	14 051 882	2 511 645	5 961 577	12 513 915	2 341 207	5 321 864
Dépenses: Location	5 769 067	692 365	1 736 597	5 038 032	683 421	1 925 992
Dépenses: Services de réparation et d'entretien	581 442	135 307	197 814	1 719 675	558 732	727 352
Dépenses: Services publics, fournitures et approvisionnements	641 388	89 739	239 631	706 776	12 989	212 611
Dépenses: Acquisition de terrains, bâtiments et travaux	0	0	0	0	0	0
Dépenses: Acquisition de matériel et d'outillage	1 381 244	634 949	1 040 607	1 807 986	124 088	551 126
Dépenses: Autres subventions et paiements	15 737	857	- 7 550	2 023	-	- 5 194
Total des dépenses budgétaires brutes	127 629 436	34 794 985	86 694 254	123 068 762	31 176 602	78 023 720
Revenus	-39 253 058	-7 718 689	-15 368 550	-38 355 112	-6 873 032	-14 122 149
Total des revenus affectés aux dépenses	-39 253 058	-7 718 689	-15 368 550	-38 355 112	-6 873 032	-14 122 149
Dépenses budgétaires nettes totales	88 376 378	27 076 296	71 325 704	84 713 650	24 303 570	63 901 571

*Le régime d'avantages sociaux des employés (RASE) est inclus.